

SEANCE ORDINAIRE DU 12 DECEMBRE 2013

Président : M. Philippe MARTIGNANO
 Vice-présidente : Mme Nathalie VERGAIN
 Secrétaire : Mme Carole ESTOPPEY
 Membres : Mme Lucia BARBEY, Mme Corinne FLOREY BARDET, M. Dominique PERRIN

Sont présents :

M. Cedric ANNEN, M. Damien BONFANTI, M. Alessandro CALABRESE, Mme Vally CARTER, M. Michel DEDERDING, M. Yves FAVRE, M. Christian FLURY, M. Jean FONTAINE, M. Thierry FRANCIOLI, Mme Corinne GACHET CREFFIELD, Mme Maria-Belen GOMEZ, M. Christian HAAS, Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, M. Benoit KAUFFMANN, M. Pierre MANCINO, Mme Bénédicte MARMY, M. Cyril MIZRAHI, Mme Luisa PENTZKE, M. Philippe PERRENOUD, M. André PYTHON, M. Bruno REOLON, Mme Suzanne RICHERT, M. Damien SIDLER, M. Muharrem TEMEL, M. Bernard TOMASELLI, M. Cédric VINCENT

Excusés : M. Roger GOLAY, M. Alain MATHIEU, M. Frédéric PROGIN

Assistent à la séance : M. François LANCE, Maire
 M. François BAERTSCHI,
 M. Frédéric RENEVEY, Conseillers administratifs
 Mme Erika CRISAFULLI, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2013
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) Commission de l'administration, affaires économiques et communication Séances des 30 septembre, 8 et 14 octobre, 11 et 20 novembre 2013 - Rapporteur : M. Cedric ANNEN
 Mise à jour du statut du personnel de l'administration p. 955 Arrêté
- 7) Commission de l'aménagement du territoire –
 Séance du 6 novembre 2013 - Rapporteur : M. Damien BONFANTI
 - a) Avenue des Communes-Réunies 61 – Constitution d'une servitude de distance et vue droite sur la parcelle 4565 au profit de la parcelle 4564 p. 961 Arrêté
 - b) Dérogation à l'indice d'utilisation du sol (40,8%) sur la parcelle 116, pour la construction de 5 villas mitoyennes au chemin de la Pépinière 6 p. 961 Information
 - c) Divers

Séance ordinaire du 12 décembre 2013

- 8) **Commission des travaux et constructions - Séance du 7 novembre 2013 - Rapporteur : M. Christian HAAS**
Commission des finances et gestion des immeubles locatifs –
Séance du 2 décembre 2013 –
Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET
- a) Quartier de la Chapelle – Collecteurs privés d'intérêt local – première étape – Crédit d'investissement (Fr. 380'000.--) **p. 962** **Arrêté**
 - b) Chantiers divers – Bouclement des comptes **p. 963** **Arrêtés**
 - c) Divers
- 9) **Pétitions**
- a) Pétition « Pour une place des Ormeaux, des chemins de la Vendée et des Pâquerettes ainsi que la zone 20 km/h à l'avenue du Petit-Lancy sécurisés pour les piétons » **p. 968** **Pétition**
 - b) Résolution du groupe MCG « Création d'une commission des pétitions » **p. 974** **Résolution**
- 10) **Commission de la sécurité - Séance du 12 novembre 2013 -**
Rapporteuse : Mme Nathalie VERGAIN
- a) Contrôle de la zone macaron du Petit-Lancy **p. 980** **Information**
 - b) Divers
- 11) **Commission de la culture - Séance du 18 novembre 2013 -**
Rapporteuse : Mme Corinne GACHET CREFFIELD
- a) Election du-de la vice-Président-e **p. 981** **Information**
 - b) Présentation de la réorganisation du service de la culture et de la communication **p. 981** **Information**
 - c) Présentation du rapport d'activité du Fonds d'art visuel de la Ville de Lancy (2011-2012) **p. 981** **Information**
 - d) Bilan de la manifestation « Livres à Lancy » 2013 et perspectives **p. 981** **Information**
 - e) Présentation de l'exposition « Univers (Part. 3) » **p. 982** **Information**
 - f) Divers
- 12) **Commission de l'administration, affaires économiques et communication**
Séance du 20 novembre 2013 – Rapporteur : M. Cedric ANNEN
- a) Election du-de la Président-e **p. 982** **Information**
 - b) Divers
- 13) **Commission des affaires sociales - Séance du 27 novembre 2013**
Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET
- a) Présentation des appartements d'urgence **p. 983** **Information**
 - b) Présentation du projet Easyvote par Mme Zéa GIROD **p. 983** **Information**
 - c) Divers
- 14) **Commission des finances et gestion des immeubles locatifs –**
Séance du 2 décembre 2013 –
Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET
- a) Attribution des logements par la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) **p. 984** **Information**
 - b) Divers

Séance ordinaire du 12 décembre 2013**15) Propositions individuelles et questions****p. 985****16) Questions du public****Annexe**

M. MARTIGNANO : Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, bonsoir. Je vous souhaite la bienvenue à notre séance de Conseil municipal du 12 décembre 2013.

Je salue la présence de M. François LANCE, Maire, de M. François BAERTSCHI et M. Frédéric RENEVEY, Conseillers administratifs, de notre secrétaire, Mme CRISAFULLI, de notre Secrétaire générale, Mme DE GARRINI, de M. DESCHENAUX, du public et de la presse.

Je vous prie d'excuser M. GOLAY, M. MATHIEU et M. PROGIN.

1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. FLURY : nous souhaiterions voir traiter au point 9) de l'ordre du jour de ce soir notre projet de résolution que vous avez reçu sur vos places. Vous aurez remarqué qu'il est noté « motion » au lieu de « résolution », mais M. RENEVEY m'a rappelé que les motions doivent être déposées avant la séance, ce serait pour la fois prochaine. C'est donc une résolution pour ce soir dans l'hypothèse que vous l'acceptiez.

M. FAVRE : en principe une motion doit être déposée 15 jours avant la séance du Conseil municipal, mais vu notre largeur d'esprit, c'est bientôt Noël, cela ne nous gêne pas du tout. Nous ne voyons pas d'objection à ce que ce soit inscrit à l'ordre du jour de ce soir au point souhaité par le MCG.

M. MARTIGNANO : je vous informe que M. FLURY a distribué un document qui était une motion, mais qui a été modifié en cours de route. Malheureusement, il n'a pas eu le temps de photocopier le bon document, mais cette motion s'est transformée en résolution. Quelqu'un s'oppose-t-il à la demande du MCG de traiter cette résolution au point 9) ?

M. BONFANTI : dans ce cas, que devient le point 9) ?

M. MARTIGNANO : il y aura un point a). On parlera de la pétition et de cette résolution.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2013

Mme RICHERT : j'ai deux remarques. A la page 948, point d) Divers, il faut rectifier le nom de la personne qui présente le sujet : au lieu de « Mme RICHERT présente le sujet », mettre « Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet ».

La deuxième remarque concerne mon rapport à la page 943, point c) PLQ Surville – Présentation des conventions avec les promoteurs. J'ai dit : « Les propriétaires, représentés par Mme JACQUIERY, ont déjà acquis tous les droits détenus par la Ville de Lancy ». Il s'agit

Séance ordinaire du 12 décembre 2013

d'écrire : « Les propriétaires, représentés par Mme JACQUIERY, sont prêts à acquérir les droits à bâtir que la Ville de Lancy détient déjà ».

Le procès-verbal est approuvé avec ses deux remarques.

3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. MARTIGNANO : nous avons deux communications.

La première est plutôt festive : le Bureau vous invite à la fin de cette séance, ainsi que le public, vu le jour historique que nous sommes aujourd'hui, le 12 décembre, à descendre au carnotzet pour casser la marmite de l'Escalade.

La deuxième communication est un courrier de Mme Maria-Belen GOMEZ qui nous dit :

« Concerne : mon mandat de conseillère municipale à Lancy

Madame, Monsieur,

Compte tenu de mon prochain déménagement de la commune, vous trouverez ci-joint copie de la lettre de démission que j'ai adressée au Service des votations et élections. Ma démission prendra effet dès que mon successeur aura prêté serment devant nos instances.

Lors de mon installation à Lancy, j'ai découvert une commune dynamique où il fait bon vivre. Une commune où, bien qu'elle soit une ville avec des complexes de logements importants, les solidarités de proximité sont encore présentes, où il est possible de connaître ses voisins et de créer des liens.

C'est avec une pointe de regret que je vais quitter mon quartier et, j'ose le dire, ma commune. Ma commune qui m'a si bien accueillie lorsque je suis venue m'installer il y a plus de 5 ans, dans laquelle j'ai trouvé non pas une, mais des « familles » : tout d'abord la famille des voisins pour lesquels le bien vivre ensemble et la fête des voisins (je ne peux pas m'empêcher ici de faire un petit clin d'œil à quelques discussions mouvementées du Conseil) ont un sens. Ensuite la famille du PS lancéen dans laquelle j'ai trouvé ma place et qui m'a motivée, s'il le fallait encore, à m'engager en politique. Enfin, la famille du Conseil municipal, souvent chahuteuse, parfois mordante mais toujours pleinement engagée dans un but commun qui consiste à faire de notre commune un lieu où il fait bon vivre.

Merci donc aux personnes qui m'ont élue en son temps et qui m'ont permis de faire mes armes en politique dans notre commune. Un grand merci également à l'ensemble du Conseil municipal pour les échanges parfois passionnés mais toujours très riches que nous avons pu avoir. Merci aux membres du Conseil administratif que j'ai découverts au fil des mois et avec lesquels j'ai pris beaucoup de plaisir à discuter sur les différents sujets abordés tant dans les commissions que lors des plénières. Enfin, mais pas des moindres, un très grand merci à l'ensemble de l'Administration qui s'engage au quotidien pour offrir des prestations et des services de qualité à l'ensemble des Lancéens et qui a toujours fait son maximum pour éclairer, si nécessaire, nos lanternes de miliciens parfois obtus lors de nos nombreux travaux en commission.

Séance ordinaire du 12 décembre 2013

Voilà, il est temps pour moi de prendre congé et de vous souhaiter une très bonne suite à tous sur de futurs chemins communaux !

Maria-Belen GOMEZ »

M. MARTIGNANO : on ne peut que regretter le départ de Mme GOMEZ. La démission de Mme GOMEZ prendra effet lors de notre prochaine séance plénière du 30 janvier, lorsque la personne qui va la remplacer aura prêté serment.

4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. LANCE : j'aimerais vous rappeler la tenue de notre traditionnel marché de Noël qui aura lieu à l'école En Sauvy le week-end prochain. C'est un marché qui met en valeur la créativité et le travail des habitants et des associations de notre commune. Le Père Noël et la Mère Noël seront présents lors de la petite partie dite officielle qui se déroulera ce samedi à 11h00.

Je profite de cette occasion pour vous souhaiter, d'ores et déjà, au nom du Conseil administratif, de belles fêtes de fin d'année, et vous remercier du travail effectué pour notre commune durant l'année écoulée. J'aimerais vous souhaiter également de bonnes vacances pour celles et ceux qui en bénéficient.

M. RENEVEY : une seule communication. Vous avez trouvé sur vos places le calendrier des levées voirie 2014. Vous trouverez comme chaque année toutes les informations nécessaires au bon déroulement de la gestion du tri dans vos foyers ainsi que les détails explicatifs quant aux changements qui interviennent au cours de l'année 2014.

5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

6) COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, AFFAIRES ECONOMIQUES ET COMMUNICATION
Séances des 30 septembre, 8 et 14 octobre, 11 et 20 novembre 2013 –
Rapporteur : M. Cedric ANNEN

Mise à jour du statut du personnel de l'administration
=====

M. ANNEN présente le sujet :

Première séance le 30 septembre

Introduction

- Adaptation du présent statut pour une adéquation avec la Caisse de Pension au 1^{er} janvier 2014

Séance ordinaire du 12 décembre 2013

- Toilettage et actualisation par rapport à la pratique actuelle
- Le personnel communal dépend du droit public
- La commission du personnel a été auditionnée
- Les décisions définitives ont été prises par le Conseil administratif
- Présentation à la commission du personnel du statut révisé
-

Une discussion est lancée sur la présentation des documents et la lecture comparative compliquée, ainsi que la procédure d'analyse des commissaires.

Les informations seront données au cours de l'étude des articles pour que les choses soient claires et les documents comparés seront fournis dans les prochaines séances.

Les articles sont passés en revue et apportent les sujets suivants :

- Les procédures d'engagement
- Les candidatures internes
- La politique des ressources humaines de la Commune
- Divers sujets prêtant à discussion et informations complémentaires seront réabordés lors des séances ultérieures
- Le statut de droit public de la grande majorité des employés
- Le devoir de réserve et secret de fonction
- Des débats syntaxiques et juridiques sont engagés
- Quelques reformulations d'articles seront présentées
- L'existence d'une charte éthique du personnel de l'administration

Deuxième séance du 8 octobre

La méthode de travail des commissaires est confirmée avec une première lecture, suivie d'un retour dans les divers groupes et une deuxième lecture définitive avec les propositions des commissaires pour valider un préavis sur la version complétée.

Les discussions reprennent et abordent les sujets suivants :

- le statut de fonctionnaire et l'interprétation juridique divergente
- Un avis de droit pour trancher l'interprétation est refusé par une majorité des commissaires
- La possibilité d'un mandat électif dans la commune selon les normes de la nouvelle Constitution sera confirmée lors de la séance suivante
- La protection des employés pour la perte de gain selon les types de contrats
- La Commission sursoit au vote sur la création d'un congé paternité de 2 semaines en attendant d'en connaître les implications financières.

Troisième séance du 14 octobre

Les sujets suivants sont précisés, complétés et acceptés par les commissaires :

1. Devoir de réserve
2. Mandat électif
3. Droit au traitement en cas d'absence pour cause de maladie ou d'accident non professionnel

Les discussions se poursuivent sur les sujets suivants :

- Après avoir eu connaissance des implications financières, un amendement introduisant un congé paternité de 2 semaines est adopté par la majorité
- Les principes et procédures des sanctions

Séance ordinaire du 12 décembre 2013

Quatrième séance du 11 novembre

Les documents révisés suite aux séances antérieures ont été remis aux commissaires.

Reprise des discussions pour clore la première lecture traitent les sujets suivants :

- Fin des rapports de service et principe des délais y afférents
- Syntaxe révisée afin de clarifier les articles analysés
- Invalidité
- Commission du personnel
- Entrée en vigueur des statuts

Dernière séance du 20 novembre

Pour la deuxième lecture, les commissaires sont invités à faire part des dispositions qu'ils souhaitent voir rediscutées :

- 1) six propositions concernant l'intégration et l'égalité sous différentes formes sont refusées par la majorité des commissaires étant entendu que la charte éthique règle déjà ces dispositions
- 2) une proposition de remplacer le congé paternité par la version antérieure des congés spéciaux rehaussé à 7 jours est refusée par la majorité des commissaires

L'arrêté sur la version définitive est adopté par 7 voix pour et 1 abstention.

Le Président remercie les participants de la qualité des interventions et de la tranquillité des débats.

M. LANCE : avant l'ouverture des débats, j'aimerais apporter quelques précisions.

Tout d'abord, ce projet de statut révisé a été soumis au service de surveillance des communes qui n'a pas formulé de remarques particulières, y compris l'article 93 qui prévoit l'entrée en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014. Effectivement, comme nous sommes le 12 décembre, il faut tenir compte du délai référendaire. Si vous acceptez ce statut, il sera effectif dès le 1^{er} janvier 2014.

Mme RICHERT : ma collègue, Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN parlera sur le fond. Moi, au niveau de la forme, j'ai repéré quelques petits points à corriger :

Au chapitre 3, article 16, il est indiqué :

« Devoir de réserve

*Les fonctionnaires ont un devoir de réserve et ont, à ce titre, l'interdiction d'accorder des interviews ou de s'exprimer sur tout média accessible au public, au sujet des affaires et **de** la gestion de la Ville de Lancy, sans l'accord préalable du Conseil administratif ».*

A l'article 63, il est écrit à deux reprises « *congé paternité* », on parle de « congé **de** maternité » et de « congé **de** paternité ».

Séance ordinaire du 12 décembre 2013

M. HAAS : pour le groupe démocrate-chrétien, j'aimerais relever que les cinq séances se sont déroulées dans un climat parfois pointu, voire pointilleux, mais qu'effectivement la qualité des débats et les apports de chacun a fait aussi que la méthode de travail et l'apport très important des éclairages et de tous les documents qu'on a eus, notamment de la part de Mme DE GARRINI et de Mme MATHEY DORET, ont vraiment permis un travail de qualité avec, je le rappelle, un objectif important qui était de respecter le délai pour permettre une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2014.

Avec ce statut, les collaborateurs de la Ville de Lancy bénéficient véritablement d'un outil de qualité et qui, par comparaison avec les administrations d'autres communes, est tout à fait adéquat.

Donc, nous soutenons complètement ce projet.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : j'aimerais à mon tour souligner la qualité de ce travail de commission qui, quelque part, justifie bien le travail de commissaire. C'était extrêmement plaisant et je tiens à remercier tous les membres de la commission, ainsi que les personnes qui l'ont présidée.

On a fait, comme l'a souligné M. HAAS, un travail précis. J'ai pu apprécier aussi les compétences juridiques et en ressources humaines de certains membres de la commission.

Je pense qu'au final nous avons un document dont nous pouvons être satisfaits. Il y a eu également d'excellents échanges avec l'administration communale qui tenait compte de ce qui avait été transmis par la commission du personnel.

Je pense qu'à ce titre, on a un outil maintenant qui va pouvoir garantir la pérennité du bon fonctionnement de notre administration et nous sommes fidèles à notre slogan qui dit qu'on est bien à Lancy, y compris quand on travaille dans son administration.

Les Verts soutiendront également cet arrêté.

Mme GOMEZ : le groupe socialiste soutiendra également cet arrêté sur la modification du statut du personnel.

Bien que la qualité des débats en commission ait été relevée par différents commissaires ce soir, certains points ne laissent pas de nous étonner et posent à notre sens un certain problème.

Le premier peut-être sur la méthode. La méthode dans le sens où, lorsque l'on révisé un statut du personnel, une commission d'une municipalité se doit, à mon sens, d'entendre les différentes parties puisque le statut du personnel engage tant l'employeur que l'employé. Et donc, la partie employeur représentée par le Conseil administratif vient expliquer un certain nombre de choses, la partie employé doit également être entendue pour expliquer sa position. Ceci sur la méthode.

Maintenant sur les points qui nous posent problème. Un certain nombre de propositions n'ont pas été prises en compte par la majorité de la Commission, c'est tout à fait démocratique. Par contre, si on retrouve certaines obligations, notamment le devoir de réserve et un certain nombre de choses qui sont tout à fait normales dans un statut du personnel, on ne retrouve rien par exemple sur la protection de la personnalité. Ce n'est pas un vain mot la protection de la personnalité, les fonctionnaires de la municipalité sont des fonctionnaires qui sont potentiellement sujets à des agressions ou à des plaintes liées à leur activité. Et à ce niveau, quelle est la protection ou l'encadrement effectif que l'employeur leur offre ?

Séance ordinaire du 12 décembre 2013

Rien non plus sur les mesures de santé-sécurité, je pense pourtant que cela fait partie des devoirs d'un employeur.

Enfin, une petite interrogation. A l'article 19, al. 1, il est dit : « (...) *en cas de maladie ou d'accident entraînant une incapacité de travail totale ou partielle, un certificat médical établi par un médecin reconnu par l'assurance perte de gain de la Ville de Lancy, doit être remis, dans les trois premiers jours d'absence, (...)* ». Il me semble que la spécification d'un « *médecin reconnu par l'assurance perte de gain* » va être relativement difficile, voire impossible à appliquer, notamment parce qu'en règle générale, ce sont les médecins traitants des personnes qui fournissent ces certificats ; la caisse d'assurance peut effectivement exiger un médecin-conseil et dire quel est le nom du médecin-conseil mais pas pour le premier certificat qui est délivré par le médecin traitant, d'autant plus que si le médecin traitant d'une personne qui habite en France, se situe en France, pour parler de la région frontalière, il va être difficile de l'agréer de manière standard par une assurance quelconque, d'autant plus que les frontaliers – on a eu ces discussions lors de ces dernières sessions - vont être assujettis à la sécurité sociale française et par conséquent, ils n'auront pas le libre choix du médecin chez qui aller.

On a fait part de nos remarques. Celle-ci est une remarque qu'il faudrait peut-être corriger si la majorité de ce plénum est d'accord. En tout état de cause, nous accepterons ce statut du personnel.

M. ANNEN : le groupe PLR soutiendra ce projet de statut. Nous tenons aussi à souligner la qualité des travaux effectués lors de ces commissions et des débats qui ont été de vrais débats démocratiques, des décisions qui ont été de vraies décisions démocratiques dans un sens ou dans un autre.

J'aimerais juste relever certains points qu'a soulignés ma collègue socialiste, notamment la sécurité-santé au travail, ce sont des choses qui relèvent du droit du travail. Pour ma part, il n'est pas besoin d'être recensé dans le statut du personnel puisque cela relève du droit du travail.

Il faudra peut-être aussi se repencher sur la charte éthique de la commune car il y a pas mal de choses qui sont impliquées, comme je l'ai dit dans mon rapport, il y a des choses à préciser dans ce cadre-là.

Je tiens à transmettre mes remerciements à l'administration ainsi qu'à Mme MATHEY-DORET pour le suivi et l'appui logistique qu'elles ont apportés.

M. MIZRAHI : juste quelques mots pour compléter ce qui a été dit par ma collègue socialiste. Vous l'aurez compris, le groupe socialiste, malgré le fait qu'il y ait certaines interrogations, va quand même soutenir ce projet de règlement. Même si nous avons eu certains regrets sur la méthode, nous souhaitons aller de l'avant et que les choses puissent se faire correctement par rapport notamment au passage aux nouvelles dispositions en lien avec la caisse de pension.

Nous avons effectivement présenté un certain nombre d'amendements en commission, notamment par rapport au statut des auxiliaires, qui est un statut de droit privé assez précaire, et qui offre très peu de protection en cas de maladie.

Nous avons également proposé toute une série de dispositions pour renforcer l'égalité et la lutte contre les discriminations au sein de l'administration municipale, même si nous ne prétendons pas qu'il y ait des problèmes. Nous avons souhaité qu'il y ait un certain nombre de garanties pour qu'il y ait une politique active sur l'intégration de certaines populations, par

Séance ordinaire du 12 décembre 2013

rapport aux personnes handicapées par exemple, ou par rapport à l'égalité hommes-femmes. Nous n'avons malheureusement pas été suivis sur ces points, ce qui aurait permis d'avoir une politique un peu plus dynamique. C'est la démocratie de commission et nous n'allons pas revenir avec des amendements par rapport à cela.

Nous notons quand même que ce projet de nouveau statut n'a pas de recul par rapport au personnel. Même si on n'a pas eu l'audition qu'on aurait souhaitée par rapport à la commission du personnel, on nous a transmis les remarques qui portaient essentiellement sur le congé paternité dont il a été tenu compte. C'est pour cela que nous allons soutenir ce projet de statut.

M. FONTAINE : pour le Mouvement citoyen genevois, nous allons aussi soutenir ce projet. J'aimerais revenir plus tard - je pense à la Commission de l'administration - sur ce qu'on a discuté en commission, à savoir essayer de développer une charte éthique qui serait complémentaire à ce document dont on parle ce soir.

M. LANCE : j'ai quelques petites remarques concernant les remarques de Mme GOMEZ en particulier.

Je crois que les desiderata de la commission du personnel ont été transmis aux membres de la Commission de l'administration par Mme DE GARRINI. La commission du personnel n'avait qu'une seule demande, c'était la prolongation du congé paternité. A ce niveau-là, je pense que la commission du personnel a été entendue.

Concernant les mesures de sécurité au travail, comme l'a dit M. ANNEN, nous sommes soumis à la loi sur la sécurité et la santé au travail et toutes ces mesures de sécurité au travail sont de la responsabilité de notre responsable, M. Pascal ROSE, qui prend en charge ces mesures sur la sécurité au travail.

Concernant les indemnités de perte de gain, je vous rappelle que durant les 60 premiers jours, c'est la commune qui prend en charge entièrement le salaire des personnes qui sont en arrêt maladie et dès le 61^e jour, c'est notre assurance perte de gain qui prend la relève. Il faut effectivement que les médecins soient reconnus comme tels par notre assurance. J'imagine que la plupart des médecins reconnus sont considérés par notre assurance-maladie, mais je pense qu'il est important que ce soit précisé dans le statut.

Pour Mme RICHERT, si elle veut bien répéter ses demandes de rectification.

Mme RICHERT : ce sont des points de détail.

Au chapitre 3, article 16, il est indiqué :

« Devoir de réserve

Les fonctionnaires ont un devoir de réserve et ont, à ce titre, l'interdiction d'accorder des interviews ou de s'exprimer sur tout média accessible au public, au sujet des affaires et de la gestion de la Ville de Lancy, sans l'accord préalable du Conseil administratif ».

A l'article 63, il est écrit à deux reprises « *congé paternité* », on parle de « congé de maternité » et de « congé de paternité ».

L'arrêté 6) est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).

Séance ordinaire du 12 décembre 2013

M. LANCE : j'aimerais vous remercier pour ce vote unanime et pour l'excellent travail qui a été effectué durant ces cinq séances de commission. Il est vrai qu'avec ce vote unanime, nos collaboratrices et collaborateurs bénéficieront d'un statut conforme à la situation actuelle. Nous pensons que ce statut va dans le bien de nos collaboratrices et collaborateurs.

7) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 6 novembre 2013
Rapporteur : M. Damien BONFANTI

a) Avenue des Communes-Réunies 61 – Constitution d'une servitude de distance et vue droite sur la parcelle 4565 au profit de la parcelle 4564

=====

M. BONFANTI présente le sujet : M. BAERTSCHI explique qu'il est apparu qu'une servitude de distance devait être constituée sur une parcelle appartenant à la commune. Il s'agit de régulariser un état de fait dans un périmètre où tout est déjà presque construit.

M. DUPARC explique aux commissaires que le plan localisé de quartier remonte à 1973 et qu'il est considéré comme caduc. Il a donc fallu le réadapter en vue de construire des immeubles de logements. Le Département avait demandé d'inscrire une servitude sur la parcelle de la commune, celle-ci devait correspondre à la différence de hauteur entre des terrasses et le terrain naturel voisin. La servitude devait alors faire 1.2 mètre de distance.

Ce n'est que plus tard qu'un inspecteur en charge du dossier s'est aperçu qu'il ne fallait pas simplement marquer cette différence de hauteur entre les terrasses et le terrain mais qu'il fallait aussi considérer ces dernières comme des balcons, la servitude minimale étant alors de 6 mètres.

Concrètement, il s'agit de repousser de 6 mètres la limite de propriété par la cession gratuite au domaine public d'une partie de l'ancienne parcelle N°2917 divisée en deux parcelles, l'une privée et l'autre appartenant à la Ville de Lancy.

M. BAERTSCHI tient à préciser qu'il n'y a aucun droit à bâtir sur la parcelle du parc. Les propriétaires se sont rendus chez le notaire pour régulariser cette servitude et il ne manque que l'acceptation des autorités de la Ville de Lancy pour clore le dossier.

Après quelques questions des commissaires, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

L'arrêté 7a) est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).

b) Dérogation à l'indice d'utilisation du sol (40,8%) sur la parcelle 116, pour la construction de 5 villas mitoyennes au chemin de la Pépinière 6

=====

M. BONFANTI présente le sujet : le magistrat informe les membres de la commission sur une dérogation à l'indice du sol au lieudit du Champignon au Petit-Lancy en 5^{ème} zone de développement. Le projet prévoit une densification relativement importante d'une parcelle de 1126 m² qui permettra de construire 5 villas, un parking souterrain de 12 places dont 2 pour les visiteurs.

Séance ordinaire du 12 décembre 2013

Un débat s'ouvre notamment sur les places dévolues aux vélos. Un commissaire estime que le nombre de places dévolues aux vélos est sous-dimensionné par rapport au nombre d'appartements. Il invite donc le Conseil administratif à tenir compte de cet élément. M. GUERITEY précise qu'en l'absence de normes en la matière, il est difficile d'exiger un certain nombre de places vélos du promoteur.

c) Divers

=====

M. BONFANTI présente le sujet :

Projet SOVALP

Le magistrat annonce qu'un certain nombre de lots ont été attribués à différents constructeurs et que des concours vont démarrer d'ici peu pour les terrains qui sont à proximité de la route du Grand-Lancy. Deux immeubles vont être construits par la Fondation communale immobilière de Lancy, deux autres par la Fondation communale pour le logement des personnes âgées.

Maisons ouvrières

Il est annoncé que le Conseil d'Etat a approuvé la procédure de plan de site des maisons ouvrières au Petit-Lancy.

8) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 7 novembre 2013

Rapporteur : M. Christian HAAS

COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –

Séance du 2 décembre 2013 - Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET

a) Quartier de la Chapelle – Collecteurs privés d'intérêt local – première étape – Crédit d'investissement (Fr. 380'000.--)

=====

M. HAAS présente le sujet : en préambule, le Conseiller administratif rappelle que des crédits d'étude et de construction ont déjà été votés pour la création d'un réseau d'assainissement pour le nouveau quartier de la Chapelle.

M. SIRIE, du service des travaux, présente ensuite plusieurs documents et fournit de nombreuses explications techniques aux commissaires sur les travaux qui se feront notamment sur la parcelle de la future crèche.

En résumé, les éléments techniques suivants sont relevés :

Un lac de rétention sera remplacé par un collecteur séparatif d'une longueur de 60 mètres. Il se trouvera à une grande profondeur, soit environ 7,5 mètres sous terre, ce qui est inhabituel, raison pour laquelle bon nombre d'exigences techniques ont été demandées aux entreprises ayant répondu à l'appel d'offres.

La construction du collecteur qui passera sous la crèche devrait débuter en janvier afin qu'elle aboutisse avant les travaux de la crèche elle-même. Il est enfin précisé, que le tracé du collecteur a été modifié pour épargner un sapin d'Espagne et un chêne important en limite parcellaire.

Séance ordinaire du 12 décembre 2013

M. SIRIE explique ensuite concernant le financement du collecteur qu'il y a une quote-part des propriétaires privés de 75 %, avec une participation de deux fondations et de la Ville de Lancy à hauteur de 25%. Sur cette dernière part, des subventions cantonales peuvent être demandées et un prélèvement peut être effectué sur le fond de la taxe d'écoulement.

Il est ensuite répondu à deux questions de commissaires sur la suppression du lac de rétention et sur la profondeur du collecteur principal, auxquelles les éléments techniques sont indiqués par le service des travaux.

A l'unanimité, les membres de la Commission des travaux préavisent favorablement le crédit d'investissement.

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : M. LANCE indique que l'objet est soumis à la Commission des finances afin d'y créer une ligne au budget des investissements 2013. Fr. 200'000.-- en 2014 et Fr. 780'000.-- en 2015. 75% seront pris en charge par des propriétaires privés et le solde à la charge de la Ville de Lancy, qui percevra une subvention cantonale et une somme prélevée sur le fonds de la taxe d'écoulement. L'entier du montant doit être validé par le Conseil municipal.

M. GUERITEY nous indique que le collecteur passera sous la future crèche de la Chapelle, que les travaux de la crèche débiteront en avril, et que le but du vote de ce soir concerne environ 70 m linéaires.

Il nous informe que le montant a un coût vu le dénivelé entre la route de la Chapelle et la crèche ainsi que la profondeur des fouilles (env. 7 m).

Il mentionne également que la deuxième phase de construction du nouveau quartier de la Chapelle devrait débiter à l'automne 2014, et que pour ce faire, il est nécessaire que les canalisations soient en place.

L'arrêté est adopté à l'unanimité

L'arrêté 8a) est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).

b) Chantiers divers – Bouclement des comptes

=====

M. HAAS présente le sujet : ce point consiste à effectuer un récapitulatif de tous les crédits qui ont été décomptés en cours d'année et de procéder à un vote pour ceux faisant l'objet d'un dépassement. Il est proposé de passer en revue chacune des rubriques et les commissaires sont invités à formuler leurs questions ou remarques au fur et à mesure.

Pour l'énumération et le détail de tous les crédits, nous nous référons aux documents diffusés et certainement consultés par tous les membres du Conseil municipal.

Parmi les objets ayant suscités des questions, il a notamment été passé en revue :

- L'école des Palettes, avec un dépassement de 24 %, sujet déjà débattu au Conseil municipal, et notamment la conséquence du mandat confié pour déterminer les nombreuses variantes proposées.

Séance ordinaire du 12 décembre 2013

- Le stade de Florimont, un rappel pour expliquer que la rénovation du stade figure sous plusieurs rubriques, mais que le service des travaux a tenu compte de l'enveloppe globale des trois étapes.
- L'avenue des Grandes-Communes, carrefour Morgines-Ternier, un commissaire fait remarquer que la route s'est affaissée en raison du passage des bus, créant par temps de pluie l'éclaboussement des usagers. Les travaux de remise en état sont prévus et émergent au budget de fonctionnement sous la rubrique "divers des routes".
- La place des Ormeaux, question d'un commissaire également sur les dommages causés par le passage des bus, ainsi que sur les surcoûts des aménagements qui ont été effectués en raison des problèmes de sécurité notamment pour les piétons.

Il est ensuite procédé à la lecture des 8 arrêtés soumis au vote.

6 sont préavisés favorablement et à l'unanimité.

2 sont préavisés favorablement avec chaque fois une abstention, soit la chaussée avenue des Grandes-Communes et l'organisation du concours d'architecture de la crèche de la Chapelle-Les Sciers.

Mme FLOREY BARDET présente le sujet: M. LANCE nous fait un bref résumé du message 14.23, document concernant le bouclage des comptes de divers chantiers, que les commissaires ont reçus. Il relève le récapitulatif en dernière page, en précisant que la somme totale votée par le Conseil municipal est de Fr. 52'318'000.-- et que Fr. 51'309'061.91 ont été dépensés. Il apparaît donc un non-dépensé de Fr. 1'008'938.09, soit -1,93%.

Les commissaires passent aux questions afin de comprendre pourquoi certains chantiers ont été mal budgétisés.

Après satisfaction des réponses reçues par M. GUERITEY et Mme AYMON, l'arrêté est adopté à l'unanimité.

M. MARTIGNANO: nous sommes obligés de faire voter chaque arrêté séparément. Rassurez-vous, on ne va pas lire chaque arrêté, on ne rappellera que le montant du dépassement.

Mme ESTOPPEY :

« Arrêté concernant la réalisation d'un ensemble buvette, vestiaires et gradins dans le périmètre du stade de Lancy-Florimont

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'accorder au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr. 786'330.25 destiné à boucler le compte du crédit de construction pour la réalisation d'un ensemble buvette, vestiaires et gradins dans le périmètre du stade de Lancy-Florimont ; »*

M. FAVRE : j'aimerais tout d'abord saluer la présence de Mme Maya AUGSBURGER, notre ancienne secrétaire, mais elle n'est pas venue pour m'écouter !

Je me suis déjà opposé en commission, je vais vous expliquer pourquoi. Il avait été prévu au départ de réviser complètement le stade de Lancy-Florimont. Ce serait réalisé en trois étapes.

Séance ordinaire du 12 décembre 2013

La première étape concernait le mur de soutènement et le terrain d'entraînement pour environ Fr. 7 millions. Cela a été géré par un architecte, il n'y a pas eu de dépassement, cela coûtait même moins cher.

La deuxième étape concernait le terrain principal avec les projecteurs. Il n'y a également pas eu de dépassement, cela a été géré par un architecte, c'était parfait.

La troisième étape concernait la buvette, vestiaires et gradins. L'architecte qui avait fait les premières étapes du mandat, soit la requête en autorisation de construire, a été remplacé pour l'exécution de la troisième partie, soit exécution, plans, soumissions et suivi de chantier, par une entreprise générale pour respecter les procédures AIMP. Le résultat est devant vous, cette troisième étape qui devait coûter environ Fr. 5 millions et demi a coûté Fr. 800'000.— de plus, soit 15%.

J'aimerais bien qu'à l'avenir on s'abstienne de ce genre de choses et que l'on continue de ne mandater que des architectes et non pas des entreprises générales. J'ai entendu dire que cela s'était relativement mal passé avec l'entreprise générale, résultat des courses il y a Fr. 800'000.— de dépassement.

J'aimerais m'insurger contre cette manière de faire et j'espère que vous serez nombreux à refuser ce crédit complémentaire, comme nous l'avons déjà fait il y a 5 ou 6 ans pour un autre chantier. Il n'y aura pas de conséquences, mais c'est juste pour marquer notre désapprobation sur cette manière de faire qui a été de mandater une entreprise générale au lieu de poursuivre avec l'architecte mandaté qui avait fait un excellent travail lors des deux premières étapes.

M. RENEVEY : j'aimerais réagir puisque M. FAVRE s'insurge, il me semble que les choses étaient très claires et cela avait été expliqué de cette façon-là.

Ce n'est pas ce montant qui était en dépassement, le service des travaux a regardé la totalité de ces trois étapes. Effectivement, des montants ont été pris d'une étape sur l'autre puisque l'on savait que les montants allaient être mis d'une étape sur l'autre. C'est la raison pour laquelle la ventilation de ces différents montants s'est faite sur ces trois étapes et qu'il y a eu, comme cela a été dit, pour tenir compte de l'enveloppe globale - vous avez vu qu'il y a un non-dépensé, ce qui veut dire que les montants ont été parfaitement tenus, mais qu'effectivement sur une des étapes il y a eu un dépassement relativement conséquent mais pas sur les autres.

Je rappellerai également – puisqu'il a l'air de dire qu'en passant on a changé parce qu'il y avait des procédures AIMP – ce n'est pas en passant, c'est qu'il y a un certain nombre de règles, effectivement les architectes ont travaillé sur les premiers projets, ils ne pouvaient donc pas continuer et c'est la raison pour laquelle nous avons changé la façon de faire et que nous sommes passés par une entreprise générale, ce qui a malgré tout permis de terminer dans les délais.

M. FAVRE : il est bien précisé que l'arrêté relatif aux vestiaires, buvette, concerne la dernière étape des travaux. Au lieu d'organiser un AIMP d'entreprise générale, on pouvait procéder autrement. Si vous ne vouliez plus l'architecte que vous aviez utilisé à l'époque, vous auriez pu réaliser un concours pour un autre architecte, un concours d'architectes pour l'exécution, vous n'étiez pas obligé de prendre une entreprise générale.

Séance ordinaire du 12 décembre 2013

Maintenant on en est là, il y a quand même eu Fr. 800'000.— de dépassement, ce que l'on n'a pas eu avec l'architecte. Ce n'est pas l'histoire des AIMP, c'est la formule de prendre une entreprise générale contre laquelle je m'insurge, car c'est une manière de priver les petits artisans de leur travail, cela me gêne.

M. MARTIGNANO : nous passons au vote.

L'arrêté est accepté par 27 oui, 4 non, 0 abstention (voir annexe).

Mme ESTOPPEY :

« Le Conseil municipal

DECIDE

- 1. d'accorder au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr. 49'463.05 destiné à boucler le compte du crédit d'étude pour des travaux de rénovation-transformation de l'école des Palettes au Grand-Lancy ; »*

L'arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).

Mme ESTOPPEY :

« Le Conseil municipal

DECIDE

- 1. d'accorder au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr. 24'146.80 destiné à boucler le compte du crédit d'étude pour couvrir les frais de procédure nécessaires à l'organisation du concours d'architecture de la crèche La Chapelle-les-Sciens ; »*

L'arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).

Mme ESTOPPEY :

« Le Conseil municipal

DECIDE

- 1. d'accorder au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr. 12'535.55 destiné à boucler le compte du crédit d'étude pour financer l'inventaire des mesures d'aménagement existantes au chemin des Palettes ; »*

L'arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).

Mme ESTOPPEY :

« Le Conseil municipal

Séance ordinaire du 12 décembre 2013**DECIDE**

1. *d'accorder au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr. 51'448.90 destiné à boucler le compte du crédit d'investissement pour le réaménagement de la chaussée de l'avenue des Grandes-Communes comprise entre le viaduc et le raccordement sur le chemin du Bac ; »*

L'arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).

Mme ESTOPPEY :

« Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'accorder au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr. 11'904.05 destiné à boucler le compte du crédit d'investissement pour les travaux complémentaires pour le réaménagement du chemin des Mouilles ; »*

L'arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).

Mme ESTOPPEY :

« Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'accorder au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr. 4'290.83 destiné à boucler le compte du crédit d'investissement pour l'achat d'un camion tonne-pompe pour la Compagnie des sapeurs-pompiers de Lancy ; »*

L'arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).

Mme ESTOPPEY :

« Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'accorder au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr. 23'499.85 destiné à boucler le compte du crédit d'investissement pour des travaux de rénovation des façades et réfection intérieure de la villa située au 13, chemin des Recluses au Petit-Lancy ; »*

L'arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).

Séance ordinaire du 12 décembre 2013

c) Divers

=====

M. HAAS présente le sujet :

1. le conseiller administratif annonce deux dépassements de crédit, le premier concernant la démolition du bâtiment de la route du Grand-Lancy 96, la villa Point-Virgule (Fr. 73.000.-), et le deuxième concernant l'étude de construction pour le nouveau bâtiment administratif (Fr. 2000.-).
2. Extension du restaurant scolaire de Tivoli, grâce à l'utilisation d'une classe adjacente, qui a permis de doubler la surface, avec un coût minimum.
3. Travaux à l'avenue des Grandes-Communes en raison de l'état sanitaire jugé insatisfaisant, une dizaine d'érables seront abattus et remplacés par une nouvelle essence mieux adaptée au milieu urbain.
4. Le dos d'âne de la rue des Bossons, qui avait été signalé comme pas assez visible, a été couvert d'une teinte qui le met mieux en évidence.

Plusieurs informations sont ensuite communiquées par M. GUERITEY, portant sur le concours de la maison de quartier du Plateau (avec 44 candidats qui s'étaient présentés, ce qui est important), les travaux de consolidation de la passerelle du Pont-Rouge, quelques compléments sur les travaux et aménagements divers sur la place des Ormeaux et celle du 1^{er}-Août.

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : concernant la révision des comptes 2013, M. LANCE informe qu'elle sera réalisée par la fiduciaire BDO pour la sixième année consécutive, et qu'il est fort probable que l'année prochaine le mandat soit sur le marché.

M. LANCE informe l'arrivée de notre nouvel Intranet dès 2014. Celui-ci aura un coût, Fr. 10'000.-- seront payés par le SIACG et le solde de Fr. 34'000.-- à charge de la Ville de Lancy, somme qui n'est pas prévue au budget de fonctionnement 2013 ni 2014.

M. LANCE se réjouit de la légère augmentation des recettes fiscales, qui va d'ailleurs dans le sens du budget voté par le Conseil municipal.

9) PETITIONS

- a) **Pétition « Pour une place des Ormeaux, des chemins de la Vendée et des Pâquerettes, ainsi que la zone 20 km/h à l'avenue du Petit-Lancy sécurisés pour les piétons »**

=====

« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs membres du Conseil Municipal,

Ce courrier afin de vous faire part de notre mécontentement au sujet de la place des Ormeaux, des chemins de la Vendée et des Pâquerettes ainsi que de la zone 20 km/h au bout de l'avenue du Petit-Lancy.

Séance ordinaire du 12 décembre 2013

Nous sommes un certain nombre de riverains et usagers à vous avoir déjà contactés par écrit ou oralement à ce sujet.

Malgré vos réponses, nous sommes toujours aussi inquiets.

En effet, le renforcement des contrôles dont vous parliez dans vos courriers-réponse n'a visiblement pas été efficace. Les radars indicateurs de vitesse installés en octobre font sourire les automobilistes (observés à plusieurs reprises) et ne changent pas réellement la vitesse des véhicules circulants dans l'ensemble des rues concernées. Comment cela se fait-il qu'un des capteurs soit placé juste après un dos d'âne ? Cet emplacement réduit de fait quelque peu la vitesse de l'automobile.

Les véhicules roulent à une vitesse bien supérieure aux 20 km/h ou aux 30 km/h autorisés. Lorsqu'ils arrivent depuis la route de Chancy ou montent du Pont-Rouge ils ne ralentissent aucunement. Certains disent ne pas avoir vu les panneaux indicateurs de vitesse.

Il est ainsi très dangereux pour des personnes avec de jeunes enfants, des poussettes ou à mobilité réduite de cheminer ou de traverser sans encombres. Ceci d'autant plus que nous n'avons pas de passages protégés. Au vu de leur vitesse, les automobilistes ne prennent pas la peine de regarder les piétons afin de les laisser traverser.

L'absence de marquage au sol dans cette zone provoque des comportements à hauts risques tels des dépassements ou des non-respects des priorités. Encore une fois, si la limitation de vitesse était respectée par tous, ces comportements n'auraient pas lieu d'être.

La place le long des commerces est d'un usage plus que compliqué : les dénivelés au sol avec hauteurs variables sont en effet fort difficiles à vivre pour les jeunes enfants, les personnes avec des poussettes, les personnes à mobilité réduite ou avec des déambulateurs.

Tous les jours, les trottoirs sont encombrés de voitures nous obligeant à cheminer sur la route. Nous vous transmettons quelques photos comme preuves. Nous n'avons jamais vu ces véhicules verbalisés. L'absence de délimitation distincte (la rigole n'en est visiblement pas une pour les automobilistes) fait que les véhicules roulent régulièrement sur les trottoirs (notamment dans les virages comme celui qui est à l'angle du chemin de la Vendée), cela est plus que dangereux pour les piétons, les jeunes enfants notamment.

Nous sommes des parents plus qu'inquiets et nous vous proposons de vous rendre compte par vous-mêmes des dangers et des désagréments que nous vivons sur cette place en venant traverser avec nos enfants.

Au vu de cela nous nous voyons dans l'obligation de vous faire parvenir la pétition annexe.

Dans l'attente de changements concernant cette place afin que nous, riverains et usagers, puissions cheminer sans peur, veuillez recevoir, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

*Agassiz Rouiller Christel
Cardoso Sophie*

Pétition

*Nous souhaitons un contrôle efficace de la vitesse autorisée !
Nous souhaitons pouvoir cheminer et traverser dans ces rues sans danger !*

Séance ordinaire du 12 décembre 2013

Nous souhaitons pouvoir utiliser les trottoirs qui servent actuellement de parking aux voitures, motos et scooters !

Nous souhaitons une signalétique efficace au niveau des trottoirs ainsi que de la limitation de vitesse !

Vous, élus Lancéens, avez décidé de faire se côtoyer un marché, des arrêts pour les TPG, des zones 20 et 30 km/h, pas de passages sécurisés pour les piétons, de simples rigoles pour délimiter les trottoirs. Nous vous demandons donc d'agir pour la sécurité de vos concitoyens ! »

M. MARTIGNANO : le règlement indique à l'article 5.2 :

« le conseil municipal peut décider :

a) le renvoi à une commission habilité à traiter un sujet analogue à celui de la pétition ;

b) le renvoi au conseil administratif, avec invitation à répondre aux pétitionnaires ;

c) l'ajournement ou le classement

Dans tous les cas, le conseil municipal informe le ou les pétitionnaires de sa décision ».

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : habitant le quartier, je ne peux que souscrire pleinement à ce qui a été relevé dans cette pétition. Il y a un certain nombre de mesures qui sont en cours, qui nous ont été présentées dans le cadre de la commission de conciliation qui a été réunie autour de la place des Ormeaux. Sur cela M. LANCE pourra peut-être en dire un mot.

Ceci étant, je pense que le problème est plus vaste. On pourrait également considérer, dans ces problèmes de locomotion et de déplacements sur ce périmètre, la traversée de la route de Chancy qui, du fait de la durée des feux, est parfois très problématique notamment pour les personnes âgées et les personnes avec des petits enfants. Je pense que cette question de sécurisation des piétons sur toute cette zone mérite un examen plus approfondi et mériterait un renvoi en commission.

M. LANCE : effectivement, il y a eu, il y a une année, la mise en place d'un groupe de médiation en présence de représentants d'habitants de la place des Ormeaux, de représentants de commerçants de la place des Ormeaux, ainsi que de représentants de divers services de la commune et de travailleurs sociaux hors murs. Là, nous avons évoqué plusieurs problèmes récurrents sur cette place des Ormeaux, plusieurs de ces problèmes ont été réglés jusqu'à présent, et je pense que M. RENEVEY, mon collègue, pourra en dire plus à ce sujet.

Concernant les mesures de police, j'ai un rapport complet de la police municipale concernant la place des Ormeaux et nous attendions un arrêté de la zone 20 qui est actuellement, sauf erreur de ma part, à l'enquête publique. Jusqu'à présent, la police municipale ne pouvait pas s'appuyer sur cet arrêté de la zone 20. Toujours est-il qu'en 2013, la police municipale a apposé 700 amendes d'ordre entre la place des Ormeaux, le début de l'avenue du Petit-Lancy, ainsi que les angles des rues de la zone délimitant le chemin des Pâquerettes et le chemin de la Vendée. Il y a également eu une quinzaine de rapports de contravention qui a été établie et une trentaine de plantons de circulation a été mise en place sur la place des Ormeaux.

C'est vrai que la problématique de la zone 20 qui va être instituée officiellement devra être respectée. Nous pensons aussi au niveau du Conseil administratif informer la population et les automobilistes par rapport aux obligations de cette zone 20, car nous estimons qu'elle n'est pas encore assez comprise et respectée. Ce sont des mesures qui vont être prises. Nous pouvons en tout cas au niveau des mesures de police en parler lors de la prochaine Commission de la sécurité et parcourir ce rapport de la police municipale. Concernant l'aménagement de la place des Ormeaux, je passe la parole à mon collègue Frédéric RENEVEY.

Séance ordinaire du 12 décembre 2013

M. RENEVEY : par rapport à la problématique des différents paliers pour les piétons, ce sont des choses qui ont été relayées aussi au cours des différentes séances de la Commission des travaux. Comme vous le savez, de nombreuses mesures ont été prises pour améliorer de manière significative les choses : la pose qui de barrières, qui de bacs à fleurs, pour permettre de visualiser aussi l'avantage des peintures de couleur, etc. A ce niveau-là, les choses se sont largement améliorées, grâce aussi aux conseils d'une association qui travaille pour le handicap, HAU, qui a aussi travaillé avec le service pour essayer d'améliorer la situation.

Si vous avez lu la pétition, on parle essentiellement de circulation et de parkings sauvages, beaucoup plus que de problématique piétonne. Par rapport à cette problématique, comme l'a dit M. LANCE, nous nous sommes battus pendant des mois - et je trouve, à titre personnel, que c'est assez scandaleux - par rapport à la Direction générale de la mobilité, pour obtenir cette zone 20 km/h - on nous avait dit oralement que c'était en ordre, pendant des mois, on nous a un petit peu mené en bateau sur la durée de ce mécanisme pour aboutir à la réalisation de cette zone 20. Maintenant, cette zone 20 est enfin à l'enquête publique, les choses doivent se terminer fin janvier et nous avons bon espoir - mais c'est vrai qu'avec la DGM c'est toujours un espoir avec quelques doutes - que courant février la zone 20 puisse être définitivement entérinée, ce qui nous permet de formaliser cette fois cette zone 20 km/h et de la faire respecter.

Voilà ce que je pouvais dire pour cette zone 20 km/h.

M. VINCENT : j'avais déjà eu l'occasion de m'inquiéter ici des zones 30 où les vitesses sont rarement respectées. Je suis sensible au fait que nous allons informer les gens que nous allons bientôt passer en zone 20, le problème étant que c'est généralement plutôt le trafic de transit qui transgresse la vitesse plutôt que les gens du quartier qui par définition respectent les lieux où ils habitent et les habitants.

C'est vrai que, à un moment, si on ne menace pas, si on ne met pas un policier, la police municipale ou un radar, mais un vrai radar, avec des amendes parce que c'est vrai que quand on voit qu'on roule à 40 à l'heure, on regarde si le compteur est bien réglé, je trouve cela très amusant, mais si on ne fait pas respecter cette limitation, cela n'a pas tellement une influence sur le comportement des gens qui passent par là. Si une fois on pouvait avoir un vrai contrôle, des vrais policiers qui font des vrais contrôles de vitesse de temps en temps, ce serait appréciable.

M. PYTHON : dans les directives fédérales concernant les zones 20 km/h ou 30 km/h, il doit y avoir un mobilier urbain qui empêche les voitures de rouler à plus de 20 km/h. Là, sur la place des Ormeaux, il n'y a rien qui empêche les gens de rouler trop vite, il doit y avoir un mobilier urbain qui doit faire des circuits. Ce sont les directives fédérales.

M. FLURY : Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues,

Il est assez rare que le contenu d'une pétition soit porté à l'ordre du jour de l'une de nos séances plénières. Celle qui occupe le point N° 9 du menu de ce soir et qui concerne la zone de la place des Ormeaux a été signée par 170 habitants. C'est probablement pour cette raison qu'elle parvient jusqu'à nous.

Nous pourrions certes nous contenter d'en prendre connaissance et la renvoyer à l'une de nos commissions actuelles. Or, cette solution ne nous semble pas appropriée dans l'immédiat.

Séance ordinaire du 12 décembre 2013

Nous sommes heureux d'apprendre ce soir qu'une commission de conciliation a été créée il y a une année à peu près pour la place des Ormeaux et nous, Conseillers municipaux, n'en avons pas connaissance.

Quant aux autres pétitions, il semble qu'elles soient généralement traitées à l'ancienne et à l'interne au niveau de la mairie, sans que leur contenu ne soit porté à la connaissance de ce Conseil.

Lancy est une ville moderne, résolument tournée vers l'avenir qui, actuellement, compte presque 30'000 habitants. Des nombres de l'ordre de 40'000, voire plus, sont envisagés vers la moitié de ce siècle environ.

La vision de ce futur proche doit nous encourager à modifier quelque peu nos pratiques administratives.

Le Droit de pétition, Mesdames et Messieurs, est « gravé dans le marbre ». Ce qui signifie que nos concitoyens peuvent se grouper pour transmettre leurs revendications aux autorités communales. Ce droit à l'expression est naturellement assorti de celui d'être entendu, écouté (confirmer ses griefs par voie orale), de recevoir des réponses aux questions posées et des propositions de pistes de résolution de problèmes.

L'instruction des pétitions, l'audition des pétitionnaires, l'étude de pistes de résolution sont des tâches qui devraient tout naturellement être confiées à un groupe de travail : la future commission des pétitions.

Comme les autres commissions de notre organe délibératif, cette commission des pétitions réunira en son sein des représentants de tous les partis, respectant ainsi la proportionnalité de répartition des sièges dans cet hémicycle. Une approche garante du respect d'une équité de traitement des dossiers.

Par le dépôt de cette résolution, nous souhaitons que le Conseil administratif confie à la Commission de l'administration le mandat de créer une commission des pétitions dans le meilleur délai et de lui donner un cahier des charges et des prérogatives qui lui permettront de mener à bien ses travaux dans de bonnes conditions.

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, nous vous remercions de soutenir notre résolution.

Quant à la pétition des Ormeaux, elle pourrait assurément devenir le premier dossier important confié à cette future commission des pétitions.

M. MARTIGNANO : merci M. FLURY, mais là vous nous faites un avec deux, c'est un peu gênant. Je vous propose de délibérer et de décréter ce que nous faisons de la pétition que je vous ai lue et ensuite de se positionner sur la résolution du groupe MCG.

Concernant la pétition, je vous propose de voter : soit le renvoi au Conseil administratif afin qu'il la traite, soit de la renvoyer à la Commission de la sécurité puisque vous avez pu entendre que c'est essentiellement lié à des problèmes de circulation et non pas d'aménagements ou de travaux.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : attendu qu'il y a une bonne collaboration sur ce point avec le Conseil administratif, je pense que l'on pourrait voter un renvoi au Conseil administratif.

Séance ordinaire du 12 décembre 2013

J'aimerais souligner encore un point : il me semble que ce périmètre mériterait d'être étendu jusqu'à l'entrée de la future zone 20 ou 30 km/h au niveau de la rampe du Pont-Rouge parce que la vitesse de montée des véhicules est quelque chose de vraiment préoccupant. Et je pense qu'il serait aussi indiqué à ce moment-là de réfléchir à la réintroduction d'un passage-piétons au niveau de l'arrêt des bus K et L qui va bientôt disparaître, qui existait et qui a été enlevé pour des questions de manque de visibilité du fait des bus qui sont arrêtés là, mais attendu qu'il y a passablement d'habitants du quartier de la Vendée, y compris les élèves de l'école ou du parascolaire quand ils se rendent à midi au parc Emile-Dupont ou au parc Chuit, je pense que c'est un élément qui devrait être considéré.

M. MARTIGNANO : nous allons passer au vote.

M. FAVRE : c'est une information, il n'y a pas de vote.

M. MARTIGNANO : il faut savoir ce qu'on en fait, M. FAVRE.

M. LANCE : je répète ma proposition de tout à l'heure, nous avons une Commission de la sécurité le 6 janvier. C'est très volontiers, si le Président est d'accord, que nous traiterons cette pétition, en tout cas au niveau de la problématique police pour cette séance qui est prévue le 6 janvier en prévoyant peut-être l'audition des pétitionnaires.

M. PERRENOUD : je reviens sur les propos de Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN parce que les pétitionnaires de la place du 1^{er}-Août – c'était l'UDC - n'ont jamais eu de réponse. Donc, quand on confie quelque chose au Conseil administratif, généralement cela se termine classé verticalement. Je pense que c'est une bonne chose de renvoyer la pétition à la Commission de la sécurité.

M. FLURY : le groupe MCG va accepter la proposition de M. le Maire de renvoyer cela à la Commission de la sécurité.

M. MIZRAHI : pour rappeler un point du règlement, de toute manière à la fin, ce que l'on peut faire c'est soit renvoyer au Conseil administratif, soit classer la pétition. Donc, effectivement si cela passe en commission, on peut en plus donner des recommandations au Conseil administratif, mais à la fin, c'est quand même le Conseil administratif qui doit répondre. Si on n'est pas content de ce mode de faire, il faut changer le règlement. Je ne veux pas être légaliste, mais la création d'une commission des pétitions ne va rien changer. Ce qui est déterminant, ce sont les solutions, ce que l'on peut faire avec la pétition à la fin. Quand on voit comment cela se passe au Grand Conseil, pour prendre cette comparaison, il y a aussi ces alternatives qui sont posées et en fait le législatif ne répond pas lui-même à la pétition. Ce que l'on peut faire aussi, c'est adopter un projet de délibération ou prendre une mesure, mais en tant que telle, la pétition, il faut bien en faire quelque chose.

M. RENEVEY : très rapidement, je ne peux pas laisser passer ce qu'a dit M. PERRENOUD, l'objet auquel il fait allusion a été pris en compte, le Conseil municipal et la Commission des travaux ont été dûment informés et les choses se sont faites tout à fait correctement.

M. PERRENOUD : les choses ont été faites oui, mais les pétitionnaires n'ont jamais eu de réponse officielle. Les pétitionnaires doivent être entendus et une réponse doit être donnée.

Séance ordinaire du 12 décembre 2013

M. MARTIGNANO : c'est pour cela que je me permets de vous rappeler ce que je vous ai lu en préambule :

« Article 5.2 -

Le conseil municipal peut décider :

- a) le renvoi à une commission habilité à traiter un sujet analogue à celui de la pétition ;*
- b) le renvoi au conseil administratif, avec invitation à répondre aux pétitionnaires ;*
- c) l'ajournement ou le classement*

Dans tous les cas, le conseil municipal informe le ou les pétitionnaires de sa décision ».

C'est pourquoi le Bureau a décidé d'inscrire la pétition à l'ordre du jour et de ne pas la traiter dans les Communications du Bureau.

Je vous propose de voter sur le renvoi de cette pétition à la Commission de la sécurité, selon la proposition de M. le Maire.

Vote accepté à l'unanimité.

b) Résolution du groupe Mouvement citoyens genevois pour la création d'une commission des pétitions

=====

« L'analyse de l'organigramme des commissions de l'organe délibératif de la ville de Lancy révèle l'absence d'une commission spécifiquement dédiée au traitement des pétitions.

Le droit de nos habitants de transmettre leurs griefs par voie de pétition est « gravé dans le marbre ».

De ce droit découlent ceux d'être auditionné, de pouvoir exprimer son mécontentement de vive voix et de recevoir une réponse adaptée à chaque situation exposée.

L'instruction de ces pétitions, l'analyse des problèmes et la proposition de pistes de solutions sont des tâches pouvant être confiées à un tel organe.

À l'instar des autres commissions de ce conseil municipal, toutes les forces politiques municipales seraient représentées en son sein, ce qui garantit un traitement neutre de ces dossiers.

Par ces motifs, le Conseil municipal, réuni en sa séance du 12 décembre 2013 :

INVITE

Par OUI, Abstentions, Non

Le conseil administratif :

- 1. À confier à la commission de l'administration le mandat de créer une commission des pétitions, qui sera dotée d'un cahier des charges et des compétences idoines. »*

M. MARTIGNANO : M. FLURY, vous avez la parole.

Séance ordinaire du 12 décembre 2013

M. FLURY : je vous remercie, M. le Président, mais j'ai déjà abusé de votre temps tout à l'heure. Je pense que nos mémoires vont se rappeler ce que j'ai expliqué.

M. FONTAINE : le groupe MCG aimerait simplement officialiser ce que l'on va faire, à savoir renvoyer une pétition devant une commission ; au lieu que ce soit une commission de la sécurité ou de l'administration, ce sera une commission des pétitions. On a l'exemple de ce que l'on aimerait, on va le faire prochainement. On aimerait officialiser cela.

M. LANCE : j'aimerais rectifier les propos de M. FLURY concernant l'adressage des pétitions. En principe, si les pétitions sont adressées au Conseil municipal et en particulier au Président du Conseil municipal, elles parviennent au Président du Conseil municipal et sont traitées dans un premier temps au Bureau.

Donc, aucunement le Conseil administratif ne va soustraire des pétitions qui sont adressées au Conseil municipal.

J'aimerais rappeler aussi que le prochain travail de la Commission de l'administration est la révision du règlement du Conseil municipal. On avait déjà avancé sur certains articles, on doit reprendre l'examen de ce règlement, je pense qu'il serait bon dans ce cadre de redéfinir le traitement de ces pétitions.

M. BONFANTI : pour ma part, quand j'étais au Bureau, on a souvent traité des pétitions. D'ailleurs des fois ce sont des lettres, ce ne sont même pas des pétitions, donc on avait des fois de la peine à comprendre ce qu'on devait en faire. On les a toujours lues au Bureau et passées en information.

Il me semblerait plus adéquat, quand il y a une pétition, de la renvoyer directement à la commission adéquate, on perdrait moins de temps que de la renvoyer à une commission des pétitions qui va ensuite décider dans quelle commission il faut la renvoyer. Je trouve plus rapide de faire comme on fait actuellement.

D'autre part, pour des questions de coûts, je verrais mal l'opportunité de créer une nouvelle commission, d'envoyer des commissaires là, qui vont toucher des jetons de présence. Par rapport à la crise actuelle et vis-à-vis des habitants, je trouverais mal venu de créer une nouvelle commission.

M. MIZRAHI : selon ma compréhension, c'est maintenant que les débats sur cette demande de créer une nouvelle commission des pétitions prennent place.

Au niveau du groupe socialiste, on va également s'opposer à cette proposition. Pour quelles raisons ? Tout d'abord, évidemment que le droit de pétition est un droit très important, c'est un droit fondamental et la nouvelle Constitution prévoit d'ailleurs, sauf erreur de ma part, l'obligation de répondre aux pétitions ; c'est une obligation nouvelle qui ne figurait pas jusqu'à présent au sein de notre corpus de droit constitutionnel, la Constitution fédérale. Il faut effectivement répondre à ces pétitions.

Comme je l'ai dit, la question est plus de savoir comment on va traiter ces pétitions et quelle suite on va leur donner, plutôt que de savoir si l'on fait une commission spécifique pour qu'elle soit bien prise en compte.

Actuellement, on est une commune qui a un nombre plutôt réduit de commissions, par rapport à d'autres communes - si vous regardez à Carouge, je ne sais pas combien il y a de commissions en tout, mais je sais que chaque membre du Conseil municipal a 7 ou 8

Séance ordinaire du 12 décembre 2013

commissions, vous pouvez vous imaginer le nombre que cela fait ; au Conseil municipal de la Ville de Genève, il y a également beaucoup plus de commissions, sans parler du Canton.

Or que voit-on ? On voit que ce système fonctionne, on a aussi la possibilité que le Conseil administratif – ce qui est un cas à peu près unique - saisisse directement les commissions sans passer par un débat préalable au plénum. C'est un système qui fonctionne bien et qui permet de traiter les points rapidement. Quand on a une pétition sur tel ou tel sujet, on la renvoie en commission, à la commission thématique bien sûr. C'est vrai que des fois on peut avoir une petite hésitation, est-ce que cela concerne plutôt tel ou tel sujet, au pire on a la possibilité de faire une commission conjointe.

Ici, on voit qu'on a trouvé une commission qui convient bien qui est celle de la Commission de la sécurité, et cela se passe en général comme cela. Pourquoi créer une commission supplémentaire ? Nous, c'est l'interrogation que l'on a, avec un système qui fonctionne bien actuellement, il n'y a pas l'utilité de multiplier les commissions, cela ne va pas permettre un meilleur traitement, nous semble-t-il, des pétitions.

Il y a un problème de forme, c'est un détail, mais sur la forme choisie, j'ai un peu un doute. En principe, on a une disposition dans le règlement du Conseil municipal qui est l'article 1.1, qui traite de la séance d'installation et qui prévoit qu'à l'ordre du jour de cette séance, doivent notamment figurer la désignation des commissions permanentes et la nomination de leurs membres. Je me pose la question quelle est la nature de ce changement qui nous est proposé comme cela, en cours de législature.

Pour toutes ces raisons on proposera de rejeter cette résolution.

M. SIDLER : je peux comprendre l'intention de M. FLURY, je l'ai partagée avec certains d'entre vous, en venant du Grand Conseil, on est un peu étonné du traitement des pétitions dans la commune, du manque de formalisme. Je pense que mettre du formalisme, c'est bien. Ce que vous avez fait aujourd'hui, M. le Président, est tout à fait correct. C'est conforme à la loi sur l'administration des communes qui demande, dans son article 38, qu'une pétition soit mise à l'ordre du jour comme un point ; ensuite c'est au plénum de décider de son traitement. Et comme on vient de l'entendre, la nouvelle Constitution prévoit une obligation de répondre. Ensuite, il faut savoir s'il faut renvoyer en commission, auditionner les pétitionnaires, cela peut se faire au sein de ce plénum de décider de la modalité de traitement de chaque pétition. Mais que cela soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance, telle que la LAC le demande, sauf erreur, cela fait longtemps que ce n'était pas le cas et c'est bien de revenir à la loi.

M. ANNEN : nous ne soutiendrons pas cette résolution, puisque toutes ces choses vont être réglées lors de la révision du règlement, puisque ce point, le traitement des pétitions, est un article du règlement.

J'aimerais juste relever que j'ai eu un petit sourire quand j'entends des gens dire qu'il coûte plus cher de créer une nouvelle commission, je me rappelle qu'à l'époque, lorsqu'on avait proposé en séance plénière de bloquer les tarifs des commissions, ce sont ces mêmes personnes qui ont demandé de les augmenter. Donc, c'est vrai qu'il faut faire des économies, mais il faudrait revoir ce qui se passe antérieurement.

Nous refuserons cette résolution, mais nous traiterons volontiers lors du débat du règlement du Conseil municipal ce sujet que le MCG tient à aborder.

M. FAVRE : nous souhaiterions, pour éviter ces débats, que dès qu'une pétition est déposée, elle soit transmise par le Bureau à la Commission de l'administration qui serait chargée de dispatcher dans la commission qu'elle voudra selon le sujet qui est traité, avec un délai, plutôt

Séance ordinaire du 12 décembre 2013

que cela fasse des débats au Conseil municipal. Cela donne déjà une orientation. La Commission de l'administration dispatche selon son choix dans la commission appropriée, comme c'est le cas maintenant.

Autrement, on va inciter les gens à faire pétition sur pétition, on va passer un temps, quand on voit les associations ou groupements de quartier qui ont la lettre facile, par exemple, dans le cas de PLQ, les pétitions vont fleurir et l'on va passer un temps énorme en plénière à les traiter avant de les renvoyer à la commission appropriée.

M. VINCENT : pour une fois je souscris tout à fait et entièrement à ce qu'a dit M. MIZRAHI, je tenais à le souligner. C'est vrai qu'on ne va pas rajouter chaque fois des strates et des commissions, celle qui va la lire, celle qui va la traiter. Je pense que ce qui est intéressant, comme on le fait ce soir, c'est que finalement vous nous en fassiez prendre connaissance, parce que cela intéresse tout le monde de voir quel est le feeling des gens et quels sont leurs problèmes. Actuellement, je crois que le nombre de pétitions qui sont envoyées est raisonnable, on peut encore les traiter comme nous le faisons aujourd'hui.

Par contre, cela me paraît évident, je ne reviendrai pas sur ce qu'a dit le PDC, que les pétitionnaires soient informés dès la réception de la pétition et de l'avenir que l'on va lui donner. Je pense que c'est l'information qui fait que l'on se sent malheureux, mal-aimé par les politiciens, quand on leur parle et qu'on n'a pas de réponse. C'est à nous de faire en sorte que les gens aient confiance en nous, qu'ils voient qu'on s'occupe de leurs problèmes et qu'on suit leurs dossiers.

M. MANCINO : si tout le monde lit bien notre règlement, je crois qu'il y a assez d'articles qui arrivent à régler ces questions. Le renvoi en commission est possible au niveau du Conseil municipal ; le renvoi au Conseil administratif est aussi possible ; on a même la possibilité de créer une commission ad hoc si un point n'arrive pas à trouver une décision de renvoi à une commission ou à une autre. Donc, on a aujourd'hui tous les moyens de traiter n'importe quelle pétition, ainsi que de créer une commission ad hoc pour les sujets qui ne trouveraient pas écho de manière générale. Je ne vois pas pourquoi on créerait une autre commission et, comme l'a dit M. LANCE, le règlement sera repris par la Commission de l'administration, laissons-lui le temps de traiter tous ces points.

M. MIZRAHI : j'aimerais compléter par rapport à la proposition de M. ANNEN. Je ne suis pas tout à fait d'accord sur le fond, parce que je pense que si on dit qu'on veut faire un renvoi avant le passage au plénum directement en commission, moi je n'ai rien contre, on peut le prévoir, cela veut dire qu'on estime qu'il faut de toute façon un passage en commission pour les pétitions et que l'on ne peut jamais faire un traitement en plénière, par exemple pour un renvoi au Conseil administratif. C'est une possibilité, mais à ce moment-là, il faut faire comme cela se passe dans ce genre de cas, ce n'est pas une commission qui va décider de renvoyer à une autre commission. Si l'on voit ce qui est fait au Grand Conseil, c'est le Bureau qui décide automatiquement. C'est vrai qu'au Grand Conseil il y a une commission des pétitions, nous, on est plutôt à décider de ne pas en faire, ce qui se justifie pour le Grand Conseil ne se justifie pas forcément pour la commune. Tout cela pour dire que, par exemple, pour les projets de loi, le Grand Conseil décide de renvoyer directement à une commission qui est la commission compétente au niveau thématique. Là, si on veut qu'elle renvoie directement, il faut que ce soit le Bureau qui le fasse, cela n'a pas de sens de renvoyer à une première commission qui va ensuite le renvoyer à une autre. Je ne pense pas que cela soit le rôle de la Commission de l'administration.

Séance ordinaire du 12 décembre 2013

En tout état de cause, cela nécessite une modification du règlement parce qu'actuellement, le règlement prévoit très clairement comment doit être traitée une pétition et prévoit un passage en plénière. Donc il faut changer le règlement et je propose que nous reprenions, si nécessaire, cette discussion dans le cadre de la révision du règlement du Conseil municipal.

M. SIDLER : pour répondre à M. MIZRAHI et à M. FAVRE, le règlement est une chose, mais la loi sur l'administration des communes est autre chose. Là, on ne va pas pouvoir changer. L'article 38 dit clairement qu'une pétition adressée au Conseil municipal doit être portée à l'ordre du jour de la prochaine séance. Vous ne pouvez pas dire au Bureau de passer outre le Conseil municipal. Cette loi n'est pas valable pour le Grand Conseil, car elle s'applique aux communes, il peut s'arranger autrement. Mais les communes ne le peuvent pas, on doit porter cela à l'ordre du jour du plénum, tel que le Président l'a fait et il faut continuer comme cela car c'est la seule bonne façon de faire.

M. BAERTSCHI : j'aimerais rappeler à M. FLURY qui parlait de pratiques ancestrales, je ne sais pas quand vous mettez vos ancêtres, mais je vous rappelle qu'il y a 25 ans il y avait une commission des pétitions ici à Lancy et le Conseil municipal a décidé de la supprimer. Lors de cette question que vous allez certainement aborder dans telle ou telle commission, je vous invite à consulter dans les archives les raisons pour lesquelles nous avons décidé de supprimer la commission des pétitions. Si vous voulez la remettre, on la remettra, mais je suis convaincu que les arguments des uns vont être parfaitement compris par ceux d'aujourd'hui.

M. FLURY : nous souhaitons le renvoi de cette résolution en Commission de l'administration qui, soit séparément, soit avec la révision du règlement du Conseil municipal, la traitera. Quant à cette pétition, elle pourrait être traitée au Bureau où l'ensemble des partis est représenté.

M. MARTIGNANO : c'est ce que j'allais vous proposer, de voter cette résolution. Je relis juste l'invite :

Par ces motifs, le Conseil municipal, réuni en sa séance du 12 décembre 2013 :

INVITE

Par OUI, Abstentions, Non

Le conseil administratif :

- 1. À confier à la commission de l'administration le mandat de créer une commission des pétitions, qui sera dotée d'un cahier des charges et des compétences idoines. »*

M. HAAS : j'aimerais encore préciser une chose, c'est que trop de commissions tue les commissions. Il y a quelque chose qu'il fallait identifier au départ, c'est le nombre de pétitions à traiter et de savoir si c'est vraiment nécessaire de créer une commission ad hoc. Visiblement ce n'est pas le cas et si même le volet historique renforce ceci, comme il y a un lien avec le règlement qui est en train d'être revu à la Commission de l'administration, nous vous proposons un renvoi en Commission de l'administration de cette résolution.

M. MARTIGNANO : c'est ce que je tentais de faire.

M. MIZRAHI : je veux bien que l'on renvoie cette résolution en commission, mais il me semble que l'on est d'accord sur le fond que ce n'est pas opportun de créer cette commission. Ne faisons pas d'auto-allumage et refusons simplement. Evidemment qu'on peut encore se réunir pour discuter de la résolution, ce serait sympa pour nos collègues du MCG qui ont le mérite de

Séance ordinaire du 12 décembre 2013

nous amener régulièrement des propositions, et on les en remercie, c'est une très bonne chose, mais là, pour le cas, je ne crois pas que c'est une proposition, sur le fond, qu'on peut retenir. Je vous invite simplement à refuser. Si elle est votée, je n'en ferai pas un fromage, mais je pense que l'on peut s'économiser de refaire le débat en commission que l'on a déjà eu ici.

M. MARTIGNANO : nous passons au vote de ce projet de résolution. Celles et ceux qui acceptent le renvoi de cette résolution à la Commission de l'administration lèvent la main.

Le renvoi en Commission de l'administration est refusé par 16 non, 14 oui, 1 abstention.

M. MARTIGNANO : nous votons maintenant sur l'acceptation ou le refus de cette résolution.

M. REOLON : on ne va pas la renvoyer, on va la revoter. Nous, on avait demandé qu'elle soit renvoyée. On a demandé l'envoi à la Commission de l'administration, on n'a pas demandé de voter.

M. MARTIGNANO : le projet de résolution prévoyait :

Par ces motifs, le Conseil municipal, réuni en sa séance du 12 décembre 2013 :

INVITE

Par OUI, Abstentions, Non

Le conseil administratif :

- 1. À confier à la commission de l'administration le mandat de créer une commission des pétitions, qui sera dotée d'un cahier des charges et des compétences idoines. »*

Brouhaha

M. REOLON : nous, on a demandé de renvoyer à la Commission de l'administration pour créer une commission des pétitions. Du moment que l'on a refusé le renvoi en Commission de l'administration, cela ne sert à rien de voter la résolution.

Brouhaha

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : la résolution demande au Conseil administratif de confier à la Commission de l'administration, le résultat sera le même, ceci étant, ce qu'on a refusé c'est le renvoi à la Commission de l'administration de l'examen de cette demande. Vous pouvez tout à fait la retirer, ce serait logique, ceci étant ce n'est pas exactement pareil, on est obligé de la laisser formellement.

M. FAVRE : à l'ordre du jour, il figurait un vote sur une résolution ...

Brouhaha

M. FLURY : nous retirons la résolution.

M. MARTIGNANO : merci. Donc nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

Séance ordinaire du 12 décembre 2013**10) COMMISSION DE LA SECURITE – Séance du 12 novembre 2013 –
Rapporteuse : Mme Nathalie VERGAIN****a) Contrôle de la zone macaron du Petit-Lancy**
=====

Mme VERGAIN présente le sujet : l'enquête publique sur la zone macaron du Petit-Lancy s'est terminée sans rencontrer de réelles oppositions. Les travaux de mise en place de la signalisation ont débuté à la mi-octobre, et les habitants ont été informés par le biais de flyers. La zone macaron sera mise en service au plus tard au 1^{er} mai 2014. Le Conseil administratif propose de reprendre et d'élargir la convention qui existe déjà avec la Fondation des parkings pour le Grand-Lancy, qui donne entière satisfaction. L'effectif actuel des agents serait conservé et sans augmenter le montant de la prestation de la Fondation des parkings. Cette convention est valable jusqu'au 31 décembre 2014. La zone macaron du Grand-Lancy étant actuellement stabilisée, le nombre d'automobilistes amendés diminue au fil des mois. Une partie de l'effectif des contrôleurs peut donc être reportée au Petit-Lancy, afin que cette zone se stabilise de façon identique.

Actuellement, la zone macaron du Grand-Lancy est contrôlée du lundi au samedi. Une fois l'effectif réparti sur les deux zones, le contrôle effectué le samedi pourra éventuellement être supprimé dans certains secteurs.

Les buts pour le Petit-Lancy et pour le Grand-Lancy sont les mêmes : réduire le stationnement des pendulaires, supprimer le stationnement sauvage, apporter une plus-value et garantir la mobilité devant les commerces. Pour cela, l'action doit être renforcée au début et le contrôle doit ensuite s'effectuer de manière régulière.

b) Divers
=====

Mme VERGAIN présente le sujet :

Cambriolages et vols

Les dernières statistiques de la police indiquent une diminution des cambriolages et des vols à Lancy, suite à la campagne de prévention des cambriolages lancée cette année.

Poste de police de Lancy-Onex

Le fonctionnement du poste de Lancy-Onex est un succès. Il existe une très bonne relation entre les APM et la police. Le service va acquérir deux radars supplémentaires afin de contrôler la vitesse et le nombre de véhicules suite à des plaintes de la population.

Formation des APM

Les APM ne pourront exercer leurs nouvelles compétences qu'après avoir suivi une formation de mise à niveau de plusieurs semaines qui débutera le 25 novembre.

Mandat attribué à une société privée de surveillance

Le mandat existant avec une société de surveillance privée a été remis sur le marché. La nouvelle société sera choisie sur des critères précis et son mandat débutera le 1^{er} janvier 2014.

Séance ordinaire du 12 décembre 2013**11) COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 18 novembre 2013 –
Rapporteuse : Mme Corinne GACHET CREFFIELD**

a) Election du-de la vice-Président-e
=====

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : Mme PENTZKE remplace dorénavant M. MANCINO et se propose pour remplacer M. MANCINO à la vice-présidence. La commission approuve à l'unanimité cette nomination.

b) Présentation de la réorganisation du service de la culture et de la communication
=====

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : le service de la culture et de la communication verra le jour le 1^{er} janvier 2014. Mme BOUSSINA sera nommée cheffe du service. Ce nouveau service sera issu de la fusion des différentes structures chargées de la culture et de la communication jusqu'à présent, à savoir la bibliothèque, la villa Bernasconi et la ferme de la Chapelle.

c) Présentation du rapport d'activité du Fonds d'art visuel de la Ville de Lancy (2011-2012)
=====

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : en 2011 et 2012, de nombreux projets ont vu le jour. Voici quelques exemples : participation aux interventions artistiques le long de la ligne du tram 14, création d'une série de giratoires par l'atelier du paysage, aménagement du patio le long du couloir des vestiaires de la piscine du Grand-Lancy, mise en place de deux sculptures à Lancy-square.

La commission a mandaté une artiste pour la réalisation d'une intervention dans le parc de la mairie, projet en lien avec la construction du nouveau bâtiment administratif.

La commission a décidé d'acquérir une peinture de Pascal Saini et une sculpture de Etienne Krahenbuhl, deux artistes de la région.

Le budget du fonds se monte à Fr. 3.- par habitant, soit Fr. 86'000.- par an.

d) Bilan de la manifestation « Livres à Lancy » 2013 et perspectives
=====

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : le thème 2013 était « Littératures et saveurs de Chine ». Cette manifestation a été très appréciée par le public nombreux. Les diverses animations étaient de qualité. Plus de 120 enfants ont été accueillis au stand de la bibliothèque. Ce fut une très belle édition.

Il faut relever que l'édition 2014 pourrait être redimensionnée en cas d'indisponibilité de la salle communale.

Séance ordinaire du 12 décembre 2013**e) Présentation de l'exposition « Univers (Part. 3) »**
=====

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : cette exposition a pris place à la Villa Bernasconi et est l'œuvre de cinq jeunes artistes qui ont réussi à recréer un univers inventif et très diversifié. Cette exposition a un succès considérable auprès des familles. Des ateliers gratuits pour les enfants sont organisés le mercredi après-midi et de nombreuses matinées ont été réservées pour les visites des écoles. L'exposition dure jusqu'au 5 janvier 2014.

f) Divers
=====

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : le concert de la Musique de Lancy qui a eu lieu en novembre fut de grande qualité et a rencontré un franc succès, cela est dû notamment à son nouveau directeur M. Claude SURDET.

La fondation « Culture et rencontre », qui est subventionnée par l'Etat et par plusieurs communes dont Lancy, dispense des cours, organise des conférences et projette des films de qualité qui rencontrent un intérêt croissant. Tous ces événements ont lieu au collège de Saussure.

Une surface commerciale de 92 m² au 70, rte du Pont-Butin était vacante depuis près d'une année. La commune n'étant pas parvenue à la louer, le Conseil administratif a décidé de la mettre à disposition de la bibliothèque du Petit-Lancy, en raison du développement des activités d'animation, comme par exemple l'accueil des enfants des crèches pour l'éveil au monde des livres.

Un appel aux inscriptions a été publié dans le Lancéen pour la Biennale de la danse à Lyon qui aura lieu en septembre 2014. Les communes genevoises organisent un cortège à cette occasion et tout le monde est invité à y participer.

12) COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, AFFAIRES ECONOMIQUES ET COMMUNICATION
Séance du 20 novembre 2013 – Rapporteur : M. Cedric ANNEN
-----**a) Election du-de la Président-e**
=====

M. ANNEN présente le sujet : M. Pierre MANCINO est élu président par acclamation.

b) Divers
=====

M. ANNEN présente le sujet : un groupe « utilisateurs » pour le nouvel intranet sera créé.

L'uniformisation de la rémunération des jurés du Conseil municipal dans des concours d'architecture ou d'urbanisme sera traitée lors d'une séance future de la Commission de l'administration.

Séance ordinaire du 12 décembre 2013**13) COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 27 novembre 2013 –
Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET**

a) Présentation des appartements d'urgence
=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : M. DEMIERRE nous informe que les appartements d'urgence sont gérés par le Service des affaires sociales. Ce projet nouvellement conçu et mis en place est sous la responsabilité de MM. KAISER et KUNZI.

M. KUNZI relève qu'il s'agit de 4 logements meublés, 2 studios et 2 deux pièces, situés au 96, route du Grand-Lancy, au-dessus de l'association la Virgule.

Ces appartements sont destinés prioritairement à des personnes lancéennes ou ayant eu leur dernier domicile à Lancy et qui se retrouvent momentanément dépourvues de solution de logement, pour raisons familiales, violences, jugement, expulsion etc., sachant que la durée de location est limitée à 3 mois, avec toutefois la possibilité de prolonger le contrat de 3 mois si une autre solution de logement n'est pas trouvée. Le loyer des studios est de Fr. 450.--/mois et celui des 2 pièces de Fr. 700.--/mois.

Il faut savoir que deux conventions encadrent la location d'un logement d'urgence, l'une la mise à disposition d'une part et l'autre un accompagnement socio-éducatif, qui se fait par le biais du service social.

La Présidente de la commission aimerait savoir comment gère le service des affaires sociales si une personne se présente sans aucun revenu ?

M. KUNZI répond qu'il faut en déterminer la cause et comprendre aussi pourquoi elle ne bénéficie pas du soutien de l'Hospice général. Mais dans tous les cas, le SAS s'adaptera en fonction des situations.

M. DEMIERRE pense que le SAS sera souvent sollicité pour des demandes de ce type-là, mais mentionne qu'il y a des structures en place qui accueillent des personnes qui n'ont aucune attache de quelque nature que ce soit. Les appartements d'urgence ne sont pas destinés à ces personnes. Celles accueillies doivent se projeter dans un emploi ou bénéficier d'un suivi par l'Hospice général.

Suite à une question d'une commissaire, M. KUNZI explique que l'une des conditions pour les locataires qui souhaitent bénéficier d'un logement d'urgence est d'avoir une RC.

M. KAISER souligne la notion de domiciliation également importante. La convention stipule aussi que les professionnels du Service social et de la Virgule peuvent intervenir et accéder à l'appartement en cas de problème. Le logement est un espace privé, mais avec la particularité que les locataires ne sont pas véritablement chez eux.

b) Présentation du projet Easyvote par Mme Zéa GIROD
=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : Easyvote a été créé en 2007 suite à la problématique des jeunes lors des votations, née de l'initiative à caractère bénévole du Parlement des jeunes du canton de Berne.

Séance ordinaire du 12 décembre 2013

C'est en 2011, que la Fédération Suisse des Parlements des jeunes a pris le projet sous son aile et l'a développé du côté alémanique et c'est en 2013 que le projet commence à être implanté en Suisse romande.

Mme GIROD nous montre par le biais d'un graphique le taux de participation le plus bas, que l'on retrouve chez les jeunes de moins de 25 ans. Elle l'explique par du matériel de vote trop compliqué au point de vue vocabulaire et un contenu trop riche ou pas assez attrayant pour cette tranche d'âge.

Easyvote a pour but de simplifier la documentation officielle envoyée par la Chancellerie, afin de donner l'envie de s'informer, de se forger sa propre opinion et de s'engager dans la vie politique.

Pour ce faire elle propose un abonnement à Fr. 5.-- par année pour 4 brochures couvrant les votations fédérales afin de cibler un public de 18 à 25 ans principalement, mais nous fait remarquer que les 30/40 ans, voire plus, commandent également des brochures.

La brochure disponible en trois langues comporte une première partie qui explique brièvement l'objet. Ensuite viennent les différents arguments en faveur ou en défaveur de l'objet, ainsi que la prise de position. La partie inférieure clarifie le vocabulaire, ainsi que les buts de la votation. On peut retrouver tous les textes sur leur site internet.

Easyvote est soutenu par l'Office fédéral des assurances sociales, divers cantons, la Fédération Suisse des Parlements des Jeunes, la Chancellerie fédérale, les délégués à la jeunesse ainsi que la Loterie Romande. Leur but étant d'être indépendant d'ici 2015. Ils sont en progression constante avec la vente de leurs brochures.

Mme GIROD espère que Lancy avec ses 2000 jeunes entre 18 et 25 ans, sera intéressée par le projet, et que d'autres Communes suivent avec un minimum de 500 exemplaires. Ce qui permettrait à Easyvote d'éditer une brochure cantonale.

c) Divers

=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : M. BAERTSCHI nous informe d'une modification dans le budget, suite au départ d'une personne et à l'engagement d'une autre pour les emplois de solidarité des restaurants scolaires.

14) COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS Séance du 2 décembre 2013 – Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET

a) Attribution des logements par la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL)

=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : M. LANCE, Conseiller administratif et Président de la Fondation communale immobilière de Lancy, rappelle pourquoi ladite fondation a été créée et quel en est son but.

Séance ordinaire du 12 décembre 2013

Depuis le 1^{er} juillet 2011, elle est propriétaire des allées 80-82-84, avenue des Communes-Réunies et depuis le 1^{er} janvier 2012 des allées 86-88-90. C'est grâce à deux dotations LUP (logement d'utilité publique) qu'elle a pu les acquérir.

Il informe que les allées 86-88-90 ne nécessitent pas de travaux importants, elles sont donc entrées dans le régime LUP au 1^{er} janvier 2012. Ce qui n'est pas le cas des allées 80-82-84 dont les travaux ont commencé cet automne. Elles ne rentreront dans le régime LUP qu'au terme de ceux-ci. Il rappelle que toutes les démarches pour les travaux sont conformes à la loi, que les locataires en ont été informés par écrit, qu'il y a eu des séances d'information et qu'une hausse de loyer est probable au terme de ceux-ci.

M. REICH, président de la Commission d'attribution du logement, nous informe des règles de la Commission d'attribution et des principes à respecter, ainsi que de la coordination avec l'office du logement.

Dans les critères, nous trouvons l'urgence de la situation, la situation personnelle et financière de la personne, ainsi que les contraintes strictement légales qui sont le taux d'occupation et le taux d'effort.

Pour chaque appartement qui se libère, cinq dossiers sont proposés à la Commission par le service du logement de la Ville de Lancy. Ils sont hiérarchisés en fonction des critères, puis proposés, ensuite validés par l'Office du logement et, seulement après, un bail est signé par la régie.

Un commissaire aimerait confirmation que les dossiers des personnes qui ne seraient pas domiciliées ou qui ne travailleraient pas à la commune ne sont pas exclues.

M. REICH répond qu'il ne peut pas exclure que, dans certains cas, la présence d'un lien de proximité puisse être pris en compte.

En réponse à une question d'un commissaire, M. LANCE rappelle qu'un des buts de l'acquisition de ces trois allées était d'entreprendre des travaux de réhabilitation. Depuis leur construction en 1968, rien n'a été entrepris comme gros œuvre. En priorité, cela concerne la rénovation complète des canalisations et des alimentations sanitaires, la création d'une nouvelle enveloppe thermique incluant la transformation des balcons en loggias et la mise en conformité des normes incendie.

En ce qui concerne les indemnités aux locataires pour les nuisances liées aux travaux, M. LANCE indique que le Conseil de fondation ne souhaite pas rentrer en matière pour le moment. M. REICH conclut en ajoutant que dans le budget des travaux, un montant pour une éventuelle indemnisation des locataires est prévu.

15) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. ANNEN : en ce jour sacré des Genevois du 12 décembre, j'ai une proposition à faire, puisque souvent on tient Conseil municipal, c'est qu'à la fin de cette séance, nous nous levions afin d'entonner notre hymne de c'é qu'è lainô.

M. MARTIGNANO : excellente initiative M. ANNEN, mais je vous propose de faire cela lorsqu'on sera autour de la marmite.

Séance ordinaire du 12 décembre 2013

M. FONTAINE : j'ai une question en forme de boutade, n'avons-nous plus de mazout à la commune de Lancy ?

La température dans la salle est glaciale.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : je voulais aller dans le même sens que M. FONTAINE.

Par ailleurs, avant que je n'habite dans le canton de Genève, cela devait être en 1993, j'avais entendu à la Revue de Genève un humoriste qui disait à propos de l'autoroute de contournement et en particulier de ses tunnels, « on demande un tunnel et on reçoit une salle-de-bains ». Je voulais dire que l'on peut se réjouir de la place des Ormeaux, car on a demandé une place et on a une patinoire. Cela pourrait résoudre le problème du Trèfle-Blanc, mais je ne suis pas sûre qu'on ait les dimensions requises pour régler ce problème, qui sera prochainement à l'ordre du jour de la Commission des sports. Ceci étant, je pense que ce serait bien que la surface de cette place soit particulièrement dans le viseur de notre service des travaux, qui est déjà intervenu ces derniers jours, mais manifestement la dangerosité est massive.

M. REOLON : j'ai été interpellé par des personnes qui se plaignent des vitres qui sont continuellement cassées dans les abribus. Mais ce n'est pas la question, il y a toujours du vandalisme. La question était de savoir si en attendant la fourniture de ces vitres, on ne pourrait pas les remplacer par autre chose, un plexiglas provisoire, car cela prend énormément de temps pour recevoir ces vitres.

M. BONFANTI : j'aimerais annoncer, pour le groupe des Verts, que je quitte la Commission de l'aménagement pour rejoindre la Commission de la sécurité et M. Dominique PERRIN fera l'inverse.

Mme FLOREY BARDET : j'aimerais que l'on traite dans la commission adéquate la problématique des amendes délivrées par la Fondation des parkings. C'est tout à fait en adéquation avec ce que l'on avait voté avec les pendulaires, etc. Mais aujourd'hui j'ai été témoin d'un camion de livraison qui venait au restaurant des tennis à l'avenue du Curé-Baud. Ils sont partis livrer, ils sont revenus, la Fondation des parkings avait mis une bûche. Scandalisés, ils étaient encore sur le trottoir et on a discuté. C'était un camion du canton de Vaud et ils n'ont pas compris pourquoi cette amende. Moi non plus, je ne comprends pas pourquoi en fait, parce qu'ils se sont parqués comme ils ont pu, ce n'était pas évident. J'aimerais que dans la commission adéquate, on puisse traiter ce problème.

M. MANCINO : lors de la dernière Commission des travaux, j'ai demandé que le nom de M. Nelson MANDELA apparaisse dans l'une de nos rues à Lancy. On m'a informé que ce n'était plus possible de donner des noms de personnes à nos rues sur le canton. Pourrait-on donner ce nom à une place, parc, square ou Mégaron ?

M. LANCE : je n'ai pas de réponse particulière, mais concernant l'intervention de Mme FLOREY BARDET, je pense que l'on pourra reprendre cette question en Commission de la sécurité le 6 janvier prochain.

M. RENEVEY : nous sommes tout à fait conscients des problématiques de vitres brisées dans les abribus. Elles sont non seulement brisées, mais parfois il y a des tags à l'acide, ce qui nous pose beaucoup de problèmes. Il est aussi extrêmement onéreux de les changer au fur et à mesure, et cela le serait davantage si l'on devait faire venir quelqu'un pour installer une autre vitre, même en plexiglas qui coûte quand même quelque chose pour un certain temps. Pour l'instant, il n'y a pas de solution miracle, nous sommes relativement démunis par rapport à cette problématique de vandalisme dans les abribus, il faut le reconnaître.

Séance ordinaire du 12 décembre 2013

M. MARTIGNANO : avant de vous libérer, au nom de mes collègues du Bureau et moi-même, je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et vous adresse mes meilleurs vœux pour 2014.

La séance est levée à 22h00.

La Secrétaire :

Carole ESTOPPEY

Le Président :

Philippe MARTIGNANO

VILLE DE LANCY

Séance ordinaire du 12 décembre 2013

QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y en a pas.